

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 11 JANVIER 2017**

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 5 janvier 2017

Date d'affichage : 20 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le onze janvier

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD			X	
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
GERMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET

**Ordre du jour****1 – Développement social et solidarité**

1.1 – BC-2017-0956 - Demande de subvention F.S.E pour le chantier d'insertion

1.2 – BC-2017-0957 - Action « un temps pour soi » avec l'association Famille Rurales

1.3 - Information sur le démarrage de l'E.B.E

1.4 – BC-2017-0965 – demande de financement du fonds social européen pour l'espace emploi 2017

**2- Développement Economique**

2.1 – BC-2017-0958 – travaux de mise en sécurité au Relais Fermier de VICHÉREY

2.2 – BC-2017-0959 – demande de subvention LEADER pour la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un atelier de transformation de fruits et légumes sur le Pays de Colombey et du Sud Toulousain

**3 - Tourisme**

3.1 – BC-2017-0963 - Aménagement de la Halle à la Base de Loisirs de FAVIERES

**4 - Habitat**

4.1 - Demande de Financement O.P.A.H

4.2 – Maintien de la commune d'AROFFE dans l'O.P.A.H

4.3 – Echange de terrain collectivité/particulier à Mont l'Étroit

**5 – Services aux communes**

5.1 – Avancée du projet de méthanisation

5.2 – BC-2017-0961 – demande de subvention dans le cadre d'acquisition de bornes de recharges électriques et d'un véhicule électrique

5.3 – COVALOM, convention avec la commune de COLOMBEY et la Sté PAPREC

5.4 – BC-2017-0964 – Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage – syndicat intercommunal scolaire pour la construction d'un bâtiment modulaire d'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle à Ochey**6 – Moyens Généraux**

6.1 - Modification de statut du SMGT

**1-DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE****1.1-BC-2017-0956 - DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR LE CHANTIER D'INSERTION 2017**

Dans le cadre de l'appel à projet 2017 du PLIE Terres de Lorraine pour la mise en place du chantier d'insertion du pays de Colombey et du sud Toulinois.

Ce projet a été préparé sur la base de 144 mois. Bénéficiaire : le réalisé a été de 141 mois. Bénéficiaire : Soit 8,45 ETP réalisés sur 8,69 prévus. Le global est donc inférieur au prévisionnel. L'aide de l'Etat sera à diminuer d'autant ainsi que la quotepart calculée sur les résultats d'insertion de 2015.

Objet de la dépense	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses directes		
1 personnel	31 700€	33 359€
2 fonctionnement		
3 prestations externes		
4 liées aux participants	170 000€	165 756€
5 dépenses indirectes	40 340€	39 823€
6 dépenses en nature		
6.1 contributions en nature		
6.2 organisme tiers		
<b>Dépenses totales</b>	<b>242 040€</b>	<b>238 938€</b>
Financeurs		
1. Fonds social européen	20 000€	20 000€
2 Autres financeurs		
Aides de l'Etat CDDI (ASP)	164 720€	154 352€
3 financements externes privés		
4 ressources en nature		
5 Recettes extérieures de l'opération	23 000€	24 575€
6 Autofinancement	34 320€	40 011€
<b>Recettes totales</b>	<b>242 040€</b>	<b>238 938€</b>

Public prévisionnel : 15 personnes soit 8,5 équivalents temps plein

Résultat d'insertion prévisionnel : un objectif de 40 % de sorties positives en 2017

**Prévisionnel 2017**

Objet de la dépense	Prévisionnel	
Dépenses directes		
1 personnel	33 400€	13,9%
2 fonctionnement		
3 prestations externes		
4 liées aux participants	166 700€	69,4%
5 dépenses indirectes	40 020€	16,7%
6 dépenses en nature		
6.1 contributions en nature		
6.2 organisme tiers		
<b>Dépenses totales</b>	<b>240 120€</b>	<b>100%</b>
Financeurs		
1. Fonds social européen	20 000€	8,3%
2 Autres financeurs		
Aides de l'Etat CDDI (ASP)	157 250€	64,5%
3 financements externes privés		
4 ressources en nature		
5 Recettes extérieures de l'opération	24 000€	10,0%
6 Autofinancement	38 870€	16,2%
<b>Recettes totales</b>	<b>240 120€</b>	<b>100%</b>

Après avoir délibéré les membres du bureau

**SOLLICITENT** une subvention de 20 000€ auprès du Fonds Social Européen, pour la mise en place du chantier d'insertion du pays de Colombey et du sud Toulinois

**AUTORISENT** le Président à signer les documents.

## 1.2- BC-2017-0965 - DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR L'ESPACE EMPLOI 2017

L'espace emploi bénéficie d'un cofinancement du FSE pour l'année 2016. Il était fondé sur l'accompagnement des 50 nouvelles personnes sur l'année. La participation était sur la base du volontariat et ne devenait effective qu'après au moins deux rencontres. Les participants remplissent le dossier d'engagement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour valider leur inscription dans le dispositif.

L'espace emploi a accompagné 42 personnes.

Objet de la dépense	Prévisionnel	réalisé
Dépenses directes		
1 personnel	13 000	13 070€
2 fonctionnement		
3 prestations externes		
4 liées aux participants		
5 dépenses indirectes	5 200€	5 228€
6 dépenses en nature		
6.1 contributions en nature		
6.2 organisme tiers		
<b>Dépenses totales</b>	<b>18 200€</b>	<b>18 298€</b>
<b>Financeurs</b>		
1. Fonds social européen	15 000€	15 000€
2 Autres financeurs		
Aides de l'Etat CDDI (ASP)		
3 financements externes privés		
4 ressources en nature		
5 Recettes extérieures de l'opération		
6 Autofinancement	3 200€	3 298€
<b>Recettes totales</b>	<b>18 200€</b>	<b>18 298€</b>

Sur la base de 45 personnes accompagnées.

Objet de la dépense	Prévisionnel	
Dépenses directes		
1 personnel	13 000	71,4%
2 fonctionnement		
3 prestations externes		
4 liées aux participants		
5 dépenses indirectes	5 200€	28,6%
6 dépenses en nature		
6.1 contributions en nature		
6.2 organisme tiers		
<b>Dépenses totales</b>	<b>18 200€</b>	<b>100%</b>
<b>Financeurs</b>		
1. Fonds social européen	15 000€	82,4%
2 Autres financeurs		
Aides de l'Etat CDDI (ASP)		
3 financements externes privés		
4 ressources en nature		
5 Recettes extérieures de l'opération		
6 Autofinancement	3 200€	17,6%
<b>Recettes totales</b>	<b>18 200€</b>	<b>100%</b>

Après avoir délibéré, les membres du bureau

**SOLLICITENT** dans le cadre de l'appel à projet 2017 du PLIE Terres de Lorraine une subvention de 15 000€ auprès du Fonds Social Européen, pour la mise en place de l'espace emploi de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulais

**AUTORISENT** le Président à signer les documents.

### 1.3-BC-2017-0957 - ACTION UN TEMPS POUR SOI AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES ACTION UN TEMPS POUR SOI AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Il s'agit d'amener les personnes repérées par les travailleurs sociaux, ayant des difficultés particulières (isolement, addiction, dépression...), à sortir de l'isolement et éviter que leur situation ne se dégrade. L'objectif est de leur permettre à terme de s'insérer dans un groupe de droit commun.

#### b) Bilan 2016

**Nombre de personnes orientées :** 9

**Nombre de personnes effectives :** 6 (des bénéficiaires du RSA et des personnes retraitées)

**Thèmes :** Exercices d'expression - Atelier manuel-Exercices d'expression-Atelier cuisine-visite de l'esat-Socio esthéticienne-Jeux de société-SORTIE à l'aquarium de Nancy

De nombreux partenaires ont été mobilisés à différents niveaux en vue de la mise en œuvre de ce projet : Service territorial insertion, Service Social de secteur, Mission Locale, Familles Rurales, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle et des intervenants extérieurs selon le thème.

Selon les assistantes sociales, il n'est pas difficile de rencontrer du public qui pourrait participer au groupe. La vraie difficulté réside dans le fait que ce groupe peut devenir, de par sa composition, stigmatisant. Néanmoins Il faut noter que les sorties du groupe sont toujours très positives, et que l'évolution des personnes est notoire, donc l'objectif de rompre l'isolement est à chaque fois atteint. A savoir, en juin, 4 sur 6 sont sorties du groupe

Budget réalisé :

<b>DEPENSES 2016:</b>				
	NATURE	COMP TE	Prévisionnel les TTC	Réalisées TTC
	Services extérieurs	61		
	Rémunération d'intermédiaires	622		
	Association Familles Rurales Intercommunale		4 378	3 846,08
	Activités et transport		1 000	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5 378</b>	<b>3 846,08</b>
<b>RECETTES 2016:</b>				
	NATURE	COMP TE	Prévisionnel es TTC	Réalisées TTC
	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	743	1 000	1 000
	Subvention fonctionnement Collectivités : CC	744	3 378	2 376
	Subvention fonctionnement Caf versée à l'association Familles rurales	745	1 000	470,08
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 378</b>	<b>3846,08</b>

#### Projet 2017, sollicitation du cofinancement du Conseil départemental de Meurthe et Moselle

##### Publics :

11 orientations au total :

4 orientations + 2 personnes probables. (Communes : Colombey, Vannes le Chatel, Gibeauveix, Allain)

5 orientations (Communes : Vandéville, Battigny, Tramont Lassus, Tramont Saint André)

2 places réservées pour de possibles orientations (Blénod-les -Toul).

Moyen de transport : 6 personnes par le biais de Mobilité Solidaire (dont une personne déjà inscrite) et 2 personnes par leurs propres moyens.

Profil : 7 BRSA, 1 sans emploi, 1 ASS, 2 non identifiées (+ de 60ans)

##### Planning prévisionnel de 2017 :

3 séances de découverte en janvier-février 2017

1 séance de co-organisation avec les participants

14 séances de mars à juillet 2017

3 séances d'octobre à décembre 2017

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES :</b>			
	NATURE	COMPTE	MONTANT TTC *
	Services extérieurs	61	
	Autres services extérieurs	62	
	Rémunération d'intermédiaires	622	
	Association Familles Rurales Intercommunale		5883,60
	Dont 1000€ d'intervenants		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5883,60</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES :</b>			
	NATURE	COMPTE	MONTANT TTC *
objet demande	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	743	1 000
	Subvention fonctionnement Collectivités : CC	744	3 093
	Subvention fonctionnement Caf versée à l'association Familles rurales(EVS)	745	1 790,60
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5883,60</b>

Après avoir délibéré les membres du bureau

**AUTORISENT** le Président à signer une convention avec l'association Familles rurales pour la mise en place de l'action « Un temps pour soi » en 2017 pour apporter un soutien à hauteur de 4093€

**AUTORISENT** le Président pour solliciter le conseil départemental de Meurthe et Moselle pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 1000€ sur ce soutien.

**AUTORISENT** le Président à signer les nouvelles conventions avec les CCAS et les communes.

**1.3 - INFORMATIONS SUR LE DEMARRAGE DE L'E.B.E**

Les conventions avec le fonds national de l'expérimentation font l'objet d'allers retour entre la communauté de communes, le fonds et les services du ministère. A ce jour nous n'avons pas de date de signature.

Toutefois, le fonds national a donné l'assurance que la prise en charge sur les salaires se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, quelle que soit la date de signature de la convention. Le soutien par poste serait de 18 000 € par an. Aussi, afin de démarrer, l'association TEST a décidé d'effectuer les premières embauches le 16 janvier 2017. Il s'agira d'environ 10 personnes, celles qui étaient très active bénévolement dans le cadre de ce projet.

Les activités envisagées à ce jour sont :

- Travaux en forêt
- Ressourcerie
- animateur de lien social avec un coté communication

Puis, rapidement, développer une activité maraichage. L'idéal serait de pouvoir disposer de 4 à 5 ha avec un bâtiment de 500 à 1000 m<sup>2</sup>.

Des contacts sont pris et doivent être finalisés très prochainement par l'association « TEST » d'occuper les locaux laissés libre par le JDM à BULLIGNY.

les premiers financements doivent être sur le compte de l'E.B.E, des contacts sont en cours avec la Caisse des Dépôts, la fondation AG2R, le Crédit Agricole et Lorraine Active.

Des négociations sont également engagées avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour l'accompagnement de ce projet

**2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****2.1 – BC-2017-0958 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RELAIS FERMIER DE VICHÉREY**

Madame Mariotte, gérante du Relais Fermier à VICHÉREY a récemment informé nos services d'effractions à répétition dans son commerce qui est la propriété de la Communauté de communes. Elle a déjà réalisé des petits travaux qui n'ont pas permis de dissuader les cambrioleurs puisque un nouveau cambriolage a été commis fin décembre. Son assureur lui demande aujourd'hui de réaliser des travaux de sécurisation sous peine d'appliquer une surprime importante, voire de résilier son contrat d'assurance. Les services techniques ont fait une première étude des coûts d'installation de rideaux métalliques motorisés avec des grilles pour les fenêtres. L'estimation de ces coûts est approximativement entre 8 000 € HT et 12 000 € H.T.

Il est proposé aux membres du bureau de faire réaliser ces travaux par la communauté de communes en contrepartie d'une augmentation de loyer de 50€/mois.

Cette dépense imprévue sera imputée en secteur d'investissement et fera l'objet d'un reste à réaliser en 2016 (dépenses imprévues en section investissement prévues de 30 000 €)

Les membres du bureau, après en avoir délibéré

**ACCEPTENT** de prendre en charge les travaux de mise en sécurité du Relais fermier dans les meilleurs délais en contrepartie d'une augmentation de loyer de 50€HT/mois.

**AUTORISENT** le Président à inscrire cette dépense en dépenses imprévues en section d'investissement au B.P 2016 et à l'enregistrer en reste à réaliser.

**AUTORISENT** le Président à signer un avenant au bail commercial du 28 octobre 2010 faisant passer le loyer à 580€HT/mois

## **2.2 – BC-2017-0959 - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION DE FRUITS ET LEGUMES DUR LE PAYS DE COLOMBEY SUD TOULOIS**

Afin de recréer des emplois dans l'agroalimentaire s'inscrivant dans des logiques de circuits-courts de distribution, la commission économique avait souhaité qu'une étude de faisabilité puisse être menée pour la filière fruits et légumes.

Cette initiative pourrait par ailleurs coïncider avec les perspectives de développement de l'Entreprise à But d'Emploi TEST (Territoire zéro chômeur de longue durée) qui ambitionne à court terme de créer une activité maraîchère et de faire la cueillette des fruits des vergers des particuliers.

L'étude de faisabilité se décompose en deux volets :

- Le premier concerne un diagnostic qui pourra être confié à un stagiaire ou à un bureau d'étude et qui portera essentiellement sur l'étude des besoins des clients potentiels afin de connaître les volumes et modes de transformation des fruits et légumes qui pourraient être traités dans un légumerie/conserverie.
- Le second concerne l'étude technique (programme) de construction et d'aménagement d'un atelier de transformation préalablement à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé aux membres du bureau de lancer en 2017 cette étude dont le budget global est estimé à 10 000€ TTC et de faire une demande de subvention au GAL Terres de Lorraine sur le programme LEADER dont les objectifs correspondent à cette action.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

**VALIDE** l'intérêt de l'étude de faisabilité de création d'une unité de transformation des fruits et légumes sur le Pays de COLOMBEY Sud Toulinois d'un montant estimatif de 10 000€ TTC.

**S'ENGAGE** à inscrire le montant correspondant à cette action au BP 2017.

**S'ENGAGE** à couvrir sur fonds propres le montant des dépenses non couvertes par les subventions.

**AUTORISE** le Président à solliciter le programme LEADER du GAL Terres de Lorraine à hauteur de 50%, soit 5 000€ pour cofinancer cette action

## **3 - TOURISME**

### **3.1 – BC-2017-0963 - AMENAGEMENT DE LA HALLE DE LA BASE DE LOISIRS DE FAVIÈRES**

Suite à une reprise des études concernant la fermeture de la halle qui doit être réalisée en 2017, une solution mixte panneaux bois/stores motorisés est envisagée. En effet, la solution « tout bois » ne donnait pas entière satisfaction en raison d'une insertion paysagère jugée peu esthétique.

Il est donc proposé de ne fermer avec un bardage bois que le petit côté le plus exposé aux vents (orienté sud-ouest) ainsi que deux pans de 3m sur les côtés les plus grands. Ces travaux se feront à court terme et avant l'ouverture estivale de la base de loisirs. Pour le reste de la halle, il s'agira d'installer, dans un second temps, des stores motorisés pour permettre une fermeture complète lorsque cela sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

**DECIDENT** de retenir une solution mixte bardage bois/stores mécaniques pour les fermetures de la halle de la base de loisirs avec une priorité donnée sur la partie en bois qui est à réaliser au plus tard avant l'ouverture de la saison 2017

**AUTORISENT** le Président à inscrire cet aménagement au B.P 2017

## **4 - HABITAT**

### **4.1 - DEMANDE DE FINANCEMENT O.P.A.H**

Les élus confirment la délibération prise l'année précédente afin de solliciter des fonds de l'ANAH et du Conseil Régional pour le financement de l'animation de l'OPAH.

### **4.2 – MAINTIEN DE LA COMMUNE D'AROFFE DANS L'O.P.A.H**

Suite à une réunion le 10 janvier avec l'ANAH des Vosges, il a été décidé que la commune d'Aroffe serait intégrée au programme habitat actuellement en cours sur l'ancienne communauté de communes de Châtenois, et que par conséquent, cette commune quitterait l'OPAH de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

### **4.3 – ECHANGE DE TERRAIN COLLECTIVITE/PARTICULIER A MONT L'ETROIT EN ATTENDANT L'APPROBATION DU PLUi**

M. Jean Jacques TAVERNIER, maire de Mont L'Etroit, présente aux élus communautaires un historique du projet :

- 2008 : 1ères réflexions sur l'assainissement collectif
- 2014 : relance du projet via une étude comparative entre assainissement collectif ou assainissement autonome, avec un diagnostic complet du ruisseau de l'orge
- 2016 : finalisation de l'avant-projet avec le choix d'un assainissement collectif en réseau unitaire et recueillant les eaux usées de l'ensemble des maisons de la commune.

Au vu de la topographie du village, il est envisagé de transporter les eaux traitées vers le ruisseau de l'orge par gravitation, ce qui évite des pompes de relevage.

Pour cela, nécessité de construire une STEP, et d'après la réglementation, celle-ci doit être à plus de 100 mètres des habitations et à plus de 50 mètres du ruisseau.

Il y a 2 terrains possibles :

- 1 dont le propriétaire ne veut rien entendre et aucun arrangement à l'amiable ne sera possible
- 1 autre, mais le propriétaire souhaite échanger avec un terrain attenant. Or la commune possède un terrain pouvant convenir, mais celui-ci est en zone constructible. Actuellement, la commune souhaiterait que ce terrain passe en non constructible, mais ceci nécessite une révision complète de la carte communale : il est donc préférable d'attendre la finalisation du PLUi.

Après discussion, propositions de plusieurs solutions à mettre en avant :

- Négocier avec les propriétaires de terrain contigus à la parcelle concerné afin d'acheter le terrain pour l'échanger contre la partie sur laquelle il y aura la STEP
- Faire l'échange dès maintenant avec le terrain communal, en précisant que ce terrain n'est pas constructible actuellement (car il n'est pas viabilisé), qu'à l'issue du PLUi il sera en zone non constructible, et que dans la situation intermédiaire, le maire peut refuser tout permis de construire en utilisant le sursis à statuer dans l'attente de l'approbation du PLUi.

Il faut vérifier en amont avec le notaire si ce montage convient : ce qui permettrait alors d'échanger 2 terrains de valeurs similaires.

Dans le cas où aucune solution ci-dessus ne fonctionne, le bureau communautaire pourra réexaminer la proposition d'un engagement à signer une convention tripartite dans laquelle :

- o Le propriétaire met à disposition de la commune dès maintenant le terrain pour la construction de la STEP
- o La commune s'engage à effectuer l'échange de terrain dès la finalisation du PLUi
- o La communauté de communes s'engage à ce que le terrain concerné soit non constructible dans le PLUi.

Les élus du bureau soulignent le risque de cette solution :

- Construction d'une STEP sur sol d'autrui
- Même s'il y a un accord aujourd'hui entre les différentes parties, qu'en sera-t-il dans les années qui viennent (surtout s'il y a des changements d'élus ou de propriétaires d'ici-là)

Quelle que soit la solution possible, la communauté de communes reste au service de la commune de Mont L'Étroit afin de l'aider à trouver la meilleure solution et de l'accompagner dans ses démarches afin que le projet d'assainissement collectif aboutisse.

## **5 – SERVICES AUX COMMUNES**

### **5.1 – AVANCEE DU PROJET DE METHANISATION (CF DIAPORAMA)**

Diaporama de présentation de l'étude pilotée par le Pays Terres de Lorraine. Cette étude a été lancée afin de diminuer le tonnage des déchets fermentescible dans les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et de les valoriser. Elle se situe dans le contexte de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive), d'une visite d'expérience en Allemagne et de rencontre avec l'ADEME.

La majorité du gisement provient des effluents d'élevage (58%), mais il existe également un potentiel avec les fauchages de bord de route, les déchets fermentescibles des particuliers et des déchets industriels (en particulier Kimberley à Villey St Etienne). Par conséquent, sur le Pays de Colombey et du Sud Toulinois, les projets de méthanisation doivent nécessairement s'appuyer sur un ou des agriculteurs car l'alimentation principal du méthaniseur sera les effluents d'élevage.

Sur le territoire, un groupe d'agriculteurs s'est organisé dans le sud et un projet d'implantation de méthaniseur est envisagé sur PLEUVEZAIN.

Sur le nord, un groupe vient de se constituer et de créer une association. Il faudra certainement l'accompagner pour qu'un projet puisse aboutir.

## 5.2 – BC-2017-0961 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES ET D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Le développement à grande échelle de l'électromobilité en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers en proximité. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est jugée nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante actuelle.

La conception de l'infrastructure s'inscrit dans un changement culturel qu'implique l'usage du véhicule électrique : il ne s'agit plus de « faire le plein à la station-service » quand la batterie est vide mais de la brancher autant que possible chaque fois que l'on s'arrête et spécialement tous les soirs. La batterie n'étant ainsi déchargée que très partiellement, la recharge reconstitue en un temps réduit l'autonomie du véhicule. Cet usage est en outre le plus adéquat pour l'efficacité énergétique et favorable à la durée de vie des batteries de nouvelle technologie.

Afin d'engager leur territoire dans l'électromobilité, le Pays et les communautés de communes du territoire Terres de Lorraine se sont engagés dans une réflexion sur un maillage adapté à leur territoire rural et périurbain par d'un réseau de bornes de recharges électriques compatibles entre elles et avec le système mis en place par la Métropole nancéienne.

Dans ce cadre, la **communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois** (territoire rural de 11 000 habitants pour 39 communes) **souhaite s'équiper de 2 bornes de recharge de type « accéléré »** (rechargement en 1 à 2 heure(s) :

- Une borne de recharge située au centre-ville du bourg centre de Colombey : proximité des services de santé, administratifs, ...)
- Une borne de recharge située au centre-ville d'un second bourg du territoire à proximité des services de santé, commerces (Lieu envisagé : commune de Blénod-les-Toul)

Ces infrastructures de recharge seront installées en voirie (en libre accès) et disposeront d'un indice de protection élevé de type « IP54 » contre l'humidité et les projections d'eau et ainsi que contre tous les types de dégradations (vandalisme, revêtement anti-graffiti, ...).

Afin de garantir la qualité des équipements conformes à la réglementation et visibles, l'acquisition de la borne de recharge comprendra :

- la fourniture de la borne de recharge
- l'installation de la borne
- Le marquage au sol spécifique
- La signalétique verticale

Par ailleurs, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois souhaite s'équiper d'un **véhicule 100 % électrique** de type « Renault Zoé » dans le cadre de son parc de véhicules de services.

### Détail des coûts prévisionnels de l'action

Description	Montant HT
2 bornes de recharges électriques	25 000 €
1 véhicule électrique	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>

### Plan de financement

Description	Montant HT
<b>TEPCV (66 %)</b>	<b>29 700 €</b>
- Véhicules électriques : 50 % / 10 000 €	
- Bornes de recharges électriques : 76 % : 19 700 €	
Prime « bonus écologique » : (véhicule électrique 14 %	6 300 €
Autofinancement CCPCST (20 %)	9 000 €
<b>Total (HT)</b>	<b>45 000 €</b>

Après avoir délibéré les membres du bureau

**VALIDENT** le projet d'achat d'un véhicule électrique à hauteur de 20 000,00 € et de 2 bornes de recharge électrique à hauteur de 25 000 € au B.P 2017.

**AUTORISENT** le président à solliciter les différents financeurs et notamment l'état dans le cadre du T.E.P.C.V à hauteur de 29 700 € et la prime de bonus écologique.



### 5.3 – COVALOM, CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COLOMBEY ET LA STE PAPREC

Une convention a été passée entre la COVALOM, la société PAPREC et la commune de Colombey.

En effet, suite à la fin de l'utilisation de locaux sur Colombey (zone DEPRA), il a été proposé que la COVALOM puisse déposer les sacs de tri sur un terrain communal et PAPREC rechargera et transportera ces sacs dans son usine de tri à Dieulouard. Cette convention permet d'éviter les transports journaliers Colombey Dieulouard par les bennes d'enlèvement

### 5.4 - BC-2017-0964 - CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MODULAIRE D'ENSEIGNEMENT DU 1<sup>ER</sup> CYCLE A OCHEY

Le Syndicat Intercommunal Scolaire OCHEY/MOUTROT/CREZILLES sollicite la communauté de communes pour faire appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment modulaire d'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle situé 2, Rue Lucien COLSON à Ochey. Afin de mettre en place cette demande, il convient de fixer les modalités et les interventions dans le cadre d'une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette convention prévoit les modalités financières, notamment de rémunération :

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire (la communauté de communes) percevra une indemnisation correspondant au remboursement des frais de structure, sur la base d'un forfait horaire de 25 €/heure.

Montant estimatif de l'opération travaux + VRD, frais de maîtrise d'œuvre, études annexes ... : 850 000.00 € HT

Le plan de financement sera annexé à la convention de mandat.

L'indemnisation du mandataire sera perçue en 4 versements :

- Un premier versement calculé sur le montant prévisionnel des travaux en phase programme représentant 25 % de la rémunération.
- Un deuxième versement calculé sur le montant TTC des travaux selon l'avant-projet définitif du maître d'œuvre représentant 25% de la rémunération. Ce deuxième paiement comprendra une régularisation sur le 1<sup>er</sup> versement en cas de différentiel entre le montant prévisionnel et le montant de l'opération après consultation.
- Un troisième versement de 25% sera calculé sur le coût des travaux qui résulte de contrats de travaux passés par le maître de l'ouvrage.
- Le solde de la rémunération calculé sur le décompte définitif des contrats de travaux.

*Messieurs Philippe PARMENTIER, Guy CHAMPOUGNY, Patrick AUBRY sont sortis de la salle et n'ont pas participé au vote*

Après en avoir délibéré, les membres bureau communautaire,

**ACCEPTENT** la délégation de maîtrise par le mandant, le Syndicat Intercommunal Scolaire OCHEY/MOUTROT/CREZILLES auprès de la Communauté de Communes (en qualité de mandataire) pour la construction d'un bâtiment modulaire d'enseignement auprès du mandant.

**VALIDENT** le forfait horaire de rémunération de la Communauté de Communes à hauteur de 25 €/h.

**AUTORISENT** la 1<sup>er</sup> Vice-Présidente à signer la convention de mandat et tout autre document nécessaire à la présente décision.

## 6 – MOYENS GENERAUX

### 6.1 - MODIFICATION DE STATUT DU SMGT

Informations sur les modifications statutaires du SMGT suite au redécoupage intercommunal et à la création de la Communauté de Communes Terres Toulouises, il est nécessaire de modifier les statuts du S.M.G.T, notamment le périmètre et la gouvernance. Nous aurons à désigner 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour représenter notre Communauté de Communes au sein de ce syndicat mixte. Ce point sera repris en conseil communautaire.

#### *Ordre d'arrivée des délibérations de la séance*

- 1.1 – BC-2017-0956 - Demande de subvention F.S.E pour le chantier d'insertion
- 1.2 – BC-2017-0957 - Action « un temps pour soi » avec l'association Famille Rurales
- 1.4 – BC-2017-0965 – demande de financement du fonds social européen pour l'espace emploi 2017
- 2.1 – BC-2017-0958 – travaux de mise en sécurité au Relais Fermier de VICHÉREY
- 2.2 – BC-2017-0959 – demande de subvention LEADER pour la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un atelier de transformation de fruits et légumes sur le Pays de Colombey et du Sud Toulousain
- 3.1 – BC-2017-0963 – Aménagement de la Halle à la Base de Loisirs de FAVIERES
- 5.2 – BC-2017-0961 – demande de subvention dans le cadre d'acquisition de bornes de recharges électriques et d'un véhicule électrique
- 5.3 – COVALOM, convention avec la commune de COLOMBEY et la Sté PAPREC
- 5.4 – BC-2017-0964 – Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage – syndicat intercommunal scolaire pour la construction d'un bâtiment modulaire d'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle à Ochey

Levée de séance à 23 h 00

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Philippe PARMENTIER



